

### Le retour des suppressions d'emplois

Dans le second degré 7 emplois sont supprimés dans notre académie pour la rentrée 2018 alors que les effectifs augmenteront légèrement. Et rien n'est encore dit des conséquences dans l'académie de la suppression de 2600 emplois de stagiaires au niveau national, la facture pourrait donc encore s'alourdir : l'académie pourrait accueillir moins de stagiaires ou disposer de moins de crédits pour rémunérer des enseignants contractuels.

En 10 ans l'académie aura donc perdu près de 430 emplois pour 1100 élèves de plus à accueillir, soit l'équivalent d'un lycée.

Le signal donné par ces nouvelles suppressions est extrêmement négatif pour l'académie et aura de lourdes conséquences dans les établissements.

**Le SNES et la FSU ont à nouveau, comme le 12 janvier lors du 1<sup>er</sup> CTA, voté contre les propositions du Recteur.**

### Des moyens grignotés peu à peu en collège

La dotation des collèges ne permettra pas de faire face à l'augmentation démographique dans de bonnes conditions : près de 100 élèves de plus sont attendus et seule l'injection d'un emploi y est prévue. La récupération de moyens permise par la réforme Vallaud-Belkacem(\*) devrait ainsi se poursuivre à la rentrée 2018, après une première étape à la rentrée 2017, elle pourrait s'accélérer si les dotations académiques à venir sont à l'avenant de celles de cette année.

Nous notons par ailleurs que le mouvement d'élèves vers l'enseignement privé, totalement inédit dans notre académie, se poursuit au niveau collège.

(\*)Une stricte application de la réforme du collège permettrait la suppression de 80 emplois dans l'académie

### Des postes en moins dans les lycées : préfiguration d'une réforme comptable

10 emplois sont supprimés en lycée pour une trentaine d'élèves en plus même si quelques ajustements devraient être possibles suite à nos interventions. Ce choix est sans doute éclairant sur la réforme du lycée à venir puisqu'il n'a même pas fallu attendre les annonces définitives pour que des suppressions y soient d'ores et déjà programmées. Cela corrobore les craintes du SNES-FSU d'une réforme du lycée à visée comptable : **les baisses horaires élèves conjuguées à l'individualisation des parcours et à une spécialisation précoce, comme le préconise le rapport Mathiot**, devraient en effet permettre des récupérations de moyens.

Le contenu du rapport Mathiot fait aussi craindre le renoncement à une formation ambitieuse pour tous les élèves et à la lutte contre les déterminismes sociaux. En effet, tout ce qui conduit à individualiser les parcours de formation conduit à un enfermement précoce des élèves dans des choix reproduisant les inégalités scolaires dont on sait qu'elles sont largement déterminées par les inégalités sociales. **Les inégalités entre établissements risquent aussi de fortement s'accroître** compte tenu de l'organisation des enseignements en majeures/mineures, car les lycées ne pourront tous offrir la même palette de choix.

**Ces inégalités seront aggravées par la réforme du bac proposée.** Le renforcement de l'évaluation locale marquera la fin de la dimension nationale de l'examen, la valeur du bac dépendra alors de la réputation du lycée. Des logiques ségrégatives seront ainsi instaurées, en lien avec la réforme « parcoursup », qui permet la généralisation de la sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Tout cela est inacceptable et le SNES-FSU agit pour que d'autres choix soient opérés pour le lycée, le bac et l'avenir des jeunes.

**C'EST POURQUOI LE SNES-FSU, AVEC LE SNUEP-FSU, APPELLE LES PERSONNELS DES COLLÈGES, LYCÉES ET LYCÉES PROFESSIONNELS À LA GRÈVE LE MARDI 6 FÉVRIER 2018.**

Marianne Corrèze

Patrice Arnoux

Co-Secrétaires académiques du SNES-FSU